

Communiqué de presse – Groupe PS de la Chambre  
**Les socialistes veulent améliorer la confiance des citoyens envers leur police en instaurant la médiation dans le traitement des plaintes**

Les chiffres du rapport 2020 du Comité P mettent en évidence un accroissement du nombre de plaintes déposées à l'encontre de membres de services de police : **plus de 17% d'augmentation** entre 2019 et 2020 !

Face à ces chiffres alarmants, **les socialistes ont déposé un texte, qui vient d'être adopté en séance plénière de la Chambre. L'objectif ? Améliorer la confiance des citoyens envers leur police, en instaurant et renforçant la médiation dans le traitement des plaintes.**

*« Les chiffres du rapport reflètent une altération de la relation entre citoyens et policiers et nous ne pouvons rester sans agir ! Si ce phénomène est en partie dû à la crise de la COVID-19 et aux mesures restrictives qui s'imposaient pour des raisons sanitaires, il n'en reste pas moins nous devons trouver des solutions durables pour l'avenir. Pour le PS, les citoyens doivent très clairement avoir le droit effectif de se plaindre lorsqu'ils estiment que leurs droits n'ont pas été respectés. Et la médiation doit pouvoir être utilisée beaucoup plus largement face à des faits ne constituant pas un délit mais qui portent par contre atteinte à la confiance mutuelle »,* explique **Daniel Senesael, député PS à l'initiative du texte.**

Ainsi, la proposition socialiste :

- vise à améliorer et **garantir le suivi des plaintes d'un citoyen via une procédure claire et surtout indépendante dans l'ensemble des zones de police et au niveau de la police fédérale afin de garantir le suivi de sa plainte** et de lui donner tout le soutien et les informations nécessaires.
- Demande d'organiser une table ronde réunissant les acteurs concernés, afin d'identifier les éléments indispensables pour la mise en œuvre effective et efficiente de la médiation au sein de la police.

*« Le but n'est évidemment pas de se substituer au système judiciaire mais bien de mettre en place une pratique supplémentaire permettant de contribuer à reconstruire le maillage essentiel à notre vivre ensemble dont les forces de l'ordre sont des acteurs centraux, au service des citoyens et de notre État de droit. Le principe même de la médiation nous apparaît comme essentiel pour répondre à ce malaise avant qu'il ne soit trop tard et qu'une rupture de confiance entre la société et ses forces de l'ordre ne soit provoquée. La médiation va permettre de faciliter la circulation d'information, éclaircir ou rétablir des relations grâce à l'intervention du médiateur qui est neutre, indépendant et impartial »,* conclut **Bert Moyaerts, député Vooruit.**

**CONTACTS PRESSE**

Edwine Bodart, attachée de presse du Groupe PS de la Chambre : 0485/46.83.57.  
– [edwine.bodart@pslachambre.be](mailto:edwine.bodart@pslachambre.be)

Billy Buyse, attachée de presse du Groupe Vooruit de la Chambre : 0496/47.44.87  
– [billy.buyse@vooruit.org](mailto:billy.buyse@vooruit.org)